

# 44. Ministre de l'Économie et des Finances (MINEFI) – France

TOTAL

**9.2%**

SECTION A  
COMMITMENT TO  
AID TRANSPARENCY:  
**2.45/10**

SECTION B  
PUBLICATION  
ORGANISATION LEVEL:  
**5.69/25**

SECTION C  
PUBLICATION  
ACTIVITY LEVEL:  
**1.09/65**

## Présentation

La direction générale du Trésor du MINEFI doit gérer une part importante de l'APD française et traite en particulier les dépenses liées à l'allègement de la dette et les contributions aux organismes multilatéraux et aux IFI. Il a également pour mission d'effectuer des rapports sur l'APD française pour l'OCDE.

## Problèmes et points à améliorer

- Le MINEFI ne publie aucune information pour la norme de l'IITA et est la seule agence française n'ayant pas commencé la mise en oeuvre de l'engagement pris par la France pour y remédier. Il occupe la troisième plus mauvaise place parmi les donateurs de l'indice 2016 et demeure dans la catégorie « Très médiocre ».
- Les budgets prévisionnels globaux et désagrégés sont fournis pour deux ans et un an respectivement, mais uniquement au format PDF.
- Les informations sur la stratégie de l'organisation, la politique d'attribution, la politique d'approvisionnement et les appels d'offre sont publiés, mais pas sur le registre de l'IITA.
- Les informations concernant 26 indicateurs sur l'organisation et ses projets de développement ne sont pas du tout publiées, alors que d'autres comme les résultats, les évaluations et les audits sont publiées de façon sporadique.

## Recommandations

- Le MINEFI devrait collaborer avec le MAEDI, l'AFD et le Secrétariat de l'IITA pour initier un travail de publication au registre de l'IITA.
- Il devrait adapter ses systèmes d'informations et processus pour pouvoir assurer la publication automatisée et régulière de données de grande qualité pour se conformer à la norme de l'IITA.
- Le MINEFI pourrait commencer par publier un fichier complet relatif à l'organisation sur le registre de l'IITA en y incluant les budgets prévisionnels sur au moins trois ans.

## L'engagement de Busan sur la transparence de l'aide a-t-il été respecté?

oui  partiellement  non

## Engagements nationaux ou régionaux en faveur de la transparence de l'aide ?

- Garantie de transparence de l'UE 2011
- Engagement du G7 2013
- Loi d'orientation et de programmation (LOP) et Plan d'action national OGP 2014
- Charte internationale sur les données ouvertes 2015

## Description du donneur

2016 Score relatif à l'indice:  
**TRÈS MÉDIocre 9.2%**

2014 Score relatif à l'indice:  
**TRÈS MÉDIocre 10.3%**

2013 Score relatif à l'indice:  
**TRÈS MÉDIocre 12.2%**

Première publication sur le registre de l'IITA:  
**N/A**

<b>Fréquence de publication</b>	Ne publie pas dans le registre de l'IITA
<b>Indicateurs publiés sur le registre de l'IITA</b>	0/36
<b>Budgets basés sur les activités</b>	Non publiés
<b>Budget global</b>	2 ans – PDF
<b>Budgets désagrégés</b>	1 an – PDF

Ce tableau résume la performance de chaque organisation selon l'engagement pris à Busan d'appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement.

- La fréquence de publication est mesurée par le Dashboard de l'IITA.
- Le détail des informations publiées est mesuré par l'ensemble des indicateurs utilisés dans l'Indice, pour les données publiées aux normes de l'IITA, à la fois au niveau de chaque organisation mais également au niveau des projets de développement menés sur le terrain.
- Les données prévisionnelles de chaque organisation et de ses projets de développement sont mesurées par les indicateurs 9, 10 et 33.